

**Il a-t-il
des Enflés?**

inflammation, la tension-
nements ou muscles;
surs du suros, de forme
Pas d'ampoules ni de
al travailleur durant le
s pharmaciens et mar-
ure gratuite. 777
able Lyman, Montréal

RBINE

de les Coupures
des Plaies

les Chèvres

, ministre de l'Agri-
ver les règlements
des chèvres—ce
à l'avenir, des re-
intéressant animal.
x règlements, voici
production de lait
e inscrite au Livre
6 jours, chèvres de
100 livres de lait et
à 4 ans, 1,500 livres
gras; plus de 4 ans,
5 livres de gras.

**RENARDS
ARGENTÉS**

ouples de renards noirs
rés bons prix.

ain St. Moncton, N.B.



Supérieur,
nard Croisé,
Sujets de Choix.
avant d'acheter
de St-Magloire,
Enrg.
llechasse, Qué.

ARGENTÉS



ouples de renards
provenant de sujets
re à ma clientèle, un
mpétents les visitant
seignant la meilleure
iards. J'ose me pro-
avant avantage, qui est

CHARD,

re, Qué.



au nôtre et dans les
ent intéressés.
des sujets enrégis-
a moyenne, de repro-
1929.
n mensuel déjà inau-
vice de notre instruc-
service montrent que la
ut est offert gratuite-
clients.
ur quantités.
archo dans le service

otre livre intitulé:
LEVAGE DU RE-
de faciliter la tâche
et de lui permettre
ement. Ce livre est
é chacun devrait en
le l'élevage passé pré-
futures.
immédiatement, le

emandés.
ALLAIRE
Qué., Canada.

INDUSTRIE LAITIÈRE

**L'importance de la bonne comptabilité dans les
Beurreries et les Fromageries**

Par M. P. BOUCHARD, Inspecteur-Général.

Si l'on ouvre un dictionnaire au mot comptabilité, il y est dit qu'elle est l'art de tenir des comptes en règle et de plus qu'elle est une partie d'une administration chargée des comptes.

Si la comptabilité est un art, il faut donc que ceux qui en sont chargés aient les connaissances requises et y mettent l'application voulue pour qu'elle réalise le but pour lequel elle a été conçue. Or quel est le but de la comptabilité dans les fabriques de produits laitiers? C'est: (a) de rendre justice aux fournisseurs, en tenant un compte exact du lait, de la crème et du gras qu'ils livrent à la fabrique; (b) de se rendre compte, en les inscrivant, des résultats obtenus à chacune des phases de la fabrication; (c) de tenir un compte exact des produits fabriqués et vendus; (d) d'assurer une répartition équitable de l'argent réalisé par la vente des produits; (e) enfin de permettre au propriétaire de se rendre compte de ce que son exploitation lui rapporte.

Il faut donc pour arriver à ce but, que la comptabilité comprenne tous les éléments requis pour chacune des opérations qui se rapportent à la transformation de la matière première et à la manière dont on en dispose.

Les éléments requis pour une bonne comptabilité sont la "Feuille de Réception", le "Record de Fabrication", le "Journal des Ventes" et le "Livre des répartitions".

Pour tenir un compte exact du lait et de la crème que chacun des patrons fournit à la fabrique, le fabricant doit se servir de la feuille de réception, rayée dans les deux sens, sur laquelle il enregistre la date de chaque livraison au haut des colonnes disposées à cet effet, et les noms des patrons sur les lignes. Il doit faire précéder les noms de chacun des patrons d'un numéro qui sera le même sur la feuille de réception que sur tous les autres registres ainsi que sur les facons à échantillons pour les identifier.

Chaque fois qu'un patron apporte du lait ou de la crème, le fabricant doit, si la qualité en est acceptable, le peser, en enregistrer la pesanteur sur la feuille de réception, en regard du nom du patron et dans la colonne de la date de la livraison. En même temps, il en prend un échantillon qu'il met dans le facon étiqueté du numéro correspondant à celui qui est attribué au patron sur la liste de réception.

À la fin de la période de répartition, le fabricant, ou celui qui est chargé de faire la détermination du pourcentage de gras, fait l'épreuve du contenu de chacun des facons. Il enregistre scrupuleusement les résultats sur la feuille de réception, à la suite des pesées de lait ou de crème, ou sur une feuille spéciale à cet effet, qui est transmise au secrétaire chargé de faire les répartitions, avec la feuille de réception

sur laquelle sont inscrites les pesées correspondantes à l'échantillon.

Toutes les pesées livrées durant cette période sont ensuite additionnées pour en faire le total, puis on en fait la vérification sur la liste de réception même en additionnant dans les deux sens. Le total du lait reçu, durant la période comprise sur la feuille, doit correspondre avec celui de tous les patrons qui y sont enregistrés. Si les deux totaux ne correspondent pas, il y a erreur. La vérification de l'addition évitera les réclamations que les patrons ne manquent pas de faire quand ils constatent qu'il leur manque du lait, ou de leur en payer de trop dans le cas contraire.

Pour se rendre compte des résultats obtenus au cours de la fabrication, le fabricant doit tenir un "Record de Fabrication", sur lequel il enregistre jour par jour la quantité totale de lait ou de crème reçue, le pourcentage de gras, le gras total, le nombre de livres de beurre, fromage ou autres produits fabriqués, en en spécifiant la nature dans les colonnes libres, les rendements, les pertes, etc., etc.

Le record de fabrication est d'une absolue nécessité pour assurer le contrôle de chacune des opérations de la fabrique, et il n'est, pour ainsi dire, aucun détail qui ne mérite pas toute l'attention du fabricant.

Un fabricant ou un propriétaire de fabrique qui veut garder la confiance de ses patrons, ou faire un succès de son exploitation, ne doit-il pas prendre les moyens voulus pour arriver à ce but? Comment pourra-t-il y arriver s'il ne tient compte de rien? Ne voit-on pas toutes les exploitations prospères contrôler leurs opérations jusque dans les moindres détails?

Si en négligeant de contrôler tous les petits détails un fabricant fait des pertes qu'il aurait pu éviter en les contrôlant, n'en est-il pas responsable vis-à-vis des patrons? Il semble parfois que le fabricant fait preuve de négligence coupable à cet égard, et les patrons sont bien justifiés d'exiger le remboursement de ces pertes.

Pour tenir un compte exact des produits vendus, le fabricant doit tenir un "Journal des Ventes", dans lequel il entre le beurre, le fromage ou tous les autres produits provenant du lait au fur et à mesure qu'il en fait la vente, en mentionnant la date, le nom de l'acheteur, la quantité, le prix et la somme d'argent.

La tenue du record de fabrication et du journal des ventes permet au fabricant de comparer chaque jour le total de beurre, fromage ou autres produits fabriqués, avec celui des produits vendus. Il y en a eu tant de fabriqué, tant de vendu, la balance doit lui rester en main. Il peut ainsi contrôler les oublis qui auraient pu se glisser au cours des ventes, ou les omissions qui pourraient être faites par des employés. Il est toujours plus facile, le jour même, de se rappeler d'un oubli ou de se rendre compte des omissions que si l'on attend à la fin de la période de répartition.

Pour assurer une répartition équitable de l'argent réalisé par la vente des produits, le secrétaire doit se servir du "Livre des Répartitions", dans lequel il enregistre les noms des patrons, leur numéro respectif, la quantité totale de lait ou de crème relevée de la liste de réception et le pourcentage de gras correspondant à cette quantité. Il établit ensuite le gras que chacun des patrons a fourni durant cette période en multipliant la quantité totale de lait ou de crème par son pourcentage de gras. Il fait la vérification du calcul du gras puis il l'entre à chacun des patrons au livre des répartitions. Il fait ensuite l'addition de toutes ces quantités pour former le grand total du gras.

À ce moment il lui faut établir la somme d'argent à répartir en soustrayant de la somme totale d'argent réalisé par la vente des produits de la période correspondante à la répartition, celle qui doit être attribuée au propriétaire pour la fabrication et les autres charges s'il y en avait. Il établit alors le prix d'une livre de gras en divisant la somme d'argent à répartir par le grand total de gras.

La somme d'argent qui revient à chacun des patrons est établie en multipliant la quantité de gras par le prix de la livre.

NOUS ACHETONS LA CRÈME ET LES ŒUFS A L'ANNÉE

NOUS PAYONS DE HAUTS PRIX

ECRIVEZ - NOUS

J. Joubert
LIMITEE

4141 rue St-André
MONTREAL

Il fait ensuite l'addition de toutes ces sommes, dont le total doit correspondre avec celui de l'argent à répartir. S'il correspond il enregistre au livre des répartitions la somme due à chacun des patrons.

Dans un certain nombre de fabriques où l'on reçoit de la crème de petits séparateurs, on a adopté la pratique de faire une épreuve pour chaque pesée. Cette pratique a pour effet d'augmenter dans une certaine mesure le travail de la comptabilité. Elle oblige le fabricant à établir le gras produit par chaque pesée de crème et elle nécessite une feuille d'état de compte, donnant au patron le détail de pesantur, pourcentage de gras, et gras produit par chaque livraison.

Ceux qui ont adopté cette pratique proclament qu'elle donne aux patrons plus de justice que celle de l'échantillon composé, qui consiste à faire une épreuve par semaine ou par deux semaines. Ils basent leur avancé sur la prétention qu'il est impossible de prélever un échantillon de crème qui soit absolument représentatif et proportionnel à chaque pesée.

Il pourrait se faire qu'il se produise une légère différence entre les deux résultats obtenus avec l'échantillon simple et composé, si celui qui prélève l'échantillon ne prend pas les précautions voulues pour le prélever proportionnellement à la pesanteur de chaque livraison, dans le cas de l'échantillon composé. Cependant, si les précautions sont prises, il ne peut y avoir aucune différence.

Les fabriques des grands centres, ainsi que quelques-unes dans les centres ruraux, ont adopté un mode différent de ceux ci-dessus décrits pour le paiement de la crème qu'ils reçoivent. Dans quelques-unes, elle est payée à tant la livre de gras. Dans d'autres, elle est payée sur la base d'un rendement déterminé de 112 ou 116 livres de beurre par cent livres de gras, suivant la qualité de la crème. Dans ce dernier cas, l'acheteur, au lieu de charger la fabrication à tant par livre, prend son bénéfice dans le surplus de 112 ou 116 livres de beurre qu'il fabrique par 100 livres de gras.

Pour ce mode de paiement, la comptabilité est différente de celle des fabriques

où l'on charge tant la livre ou tant du cent. Comme on le conçoit après avoir établi la quantité de gras fournie par chacun des patrons, si la crème est classée de première qualité, on multiplie le gras par 116 et le produit donné multiplié par le prix du beurre à date donne la somme d'argent qui revient au patron. Si la crème est classée de qualité inférieure à la première, au lieu de multiplier le gras par 116 on le multiplie par 112 seulement.

Ceux qui sont chargés de la comptabilité ne doivent pas perdre de vue que dans les fabriques où on reçoit du lait ou de la crème pour être converti en beurre ou en fromage à tant la livre ou à tant du cent, les patrons ont le droit d'exiger qu'il leur soit donné en aucun temps un rapport complet de toutes les opérations de la fabrique: quantité de lait ou de crème reçues; nombre de livres de beurre ou de fromage fabri-

(Suite à la page 490)

Pour toujours EXEMPT de

ASTHMA

Fièvre des foins, bronchite

Des Millions de Témoignages reçus de partout.

ASTHMA-SERA, un nouveau et merveilleux remède, adoucit et soulage les voies bronchiales, restaure à son état normal l'activité glandulaire. Promptement, bannit pour toujours l'asthme la fièvre des foins et les affections des bronches. Détachez cette annonce et envoyez-nous-la pour renseignements gratuits, en donnant votre nom, votre adresse et le plus proche bureau postal.

R. M. B. LABORATORIES OF CANADA, LTD.
634 Vancouver Block, Vancouver, B. C. ou 934 New Birks Bldg., Montreal, Que.

AUX CULTIVATEURS

du district de Québec
EXPEDIEZ VOTRE CREME

A QUEBEC

et sauvez sur les frais de transport.
CALCULEZ quel montant vous économisez pendant une année, nous sommes certains que vous expédieriez votre crème à

LAITERIE LAVAL ENRG.

237, 4ième Avenue, - - Limoilon, QUÉBEC

Capital, \$500,000.00

Références: Banque Canadienne Nationale et Banque de Montréal.

30

30

30